

GROUPE

1B

INSECTICIDE

[Container Label]

DIMÉTHOATE

CYGON^{MD} 480-AG

INSECTICIDE SYSTÉMIQUE

COMMERCIAL – AGRICOLE

Concentré émulsifiable – Contient du diméthoate

AVERTISSEMENT

POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

- **Insecticide systémique pour la suppression des insectes des cultures légumières, fruitières et de grande production indiquées.**

PRINCIPE ACTIF : diméthoate.....480 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

EXPÉDIER et CONSERVER entre 4 °C et 30 °C

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 25651 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

En cas d'urgence médicale impliquant ce produit, composer sans frais, le jour ou la nuit,
le 1-800-331-3148.

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

^{MD}Marque déposée de Cheminova A/S

CONTENU NET : 10L, Bulk

IL EST INTERDIT D'UTILISER CE PRODUIT AUTOUR DES RÉSIDENCES ET D'AUTRES AIRES RÉSIDENTIELLES COMME LES PARCS, LES TERRAINS D'ÉCOLES ET LES TERRAINS DE JEUX. CE PRODUIT NE PEUT ÊTRE UTILISÉ PAR LES PARTICULIERS NI PAR AUCUN AUTRE UTILISATEUR NON CERTIFIÉ.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut être nocif ou fatal si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau.

Le concentré peut causer une irritation des yeux.

Éviter d'inhaler les vapeurs et le brouillard de pulvérisation.

Utiliser seulement dans des endroits bien ventilés.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Bien se laver après l'utilisation et avant de manger, de boire ou de fumer.

Garder l'équipement de protection individuelle suivant à portée de main pour l'utiliser en cas d'urgence (c'est-à-dire bris de l'emballage, déversement ou panne de matériel) : combinaison et gants résistants aux produits chimiques, couvre-chef résistant aux produits chimiques et un respirateur.

NE PAS appliquer dans les serres.

NE PAS contaminer les aliments destinés aux humains ou aux animaux.

Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles et des sites récréatifs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé pour l'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par la dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes qui produisent des fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion* sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs). Suivre les instructions propres à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Pour les applications sur les cultures qui attirent beaucoup les insectes pollinisateurs (luzerne, trèfle, canola, carthame, bleuets, cerises, pêches, poires, asperges et plantes ornementales d'extérieur, à l'exception des conifères à feuillage persistant), ou lorsqu'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques :

NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ni dans les 5 jours précédant la floraison.

Pour les applications sur toutes les autres cultures :

Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

TOXIQUE pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les insectes utiles dans les habitats à proximité des zones traitées, comme les haies et les terrains boisés.

TOXIQUE pour les oiseaux, les mammifères et les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées jusqu'aux habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement sont notamment des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et mal drainé (par exemple sols compactés ou à texture fine, comme l'argile).

Éviter d'appliquer le produit si des précipitations abondantes sont prévues.

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation entre la zone à traiter et le plan d'eau.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INTOXICATION PRÉSUMÉE, APPELER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN OU UN CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

Le diméthoate est un composé organophosphoré qui inhibe l'activité de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les étourdissements, une sudation et une salivation excessives, l'écoulement nasal et le larmoiement. Dans les cas d'intoxication grave, les symptômes peuvent être des contractions musculaires, une faiblesse, des tremblements, une perte de coordination, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on observe une perte de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'une composante cardiovasculaire secondaire. Il faut traiter les symptômes. S'il y a eu exposition, les

analyses de la cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer des données de base). L'atropine, administrée uniquement par injection, est l'antidote privilégié.

Les oximes (comme le chlorure de pralidoxime) peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés dès les premiers symptômes. Cependant, il ne faut les administrer qu'avec de l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir rétabli la perméabilité des voies respiratoires et la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

DÉCONTAMINATION :

En cas de déversement accidentel de CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE, frotter immédiatement la zone contaminée avec un puissant savon de ménage ou un savon à la soude caustique à usage domestique. Un simple détergent ne suffit pas. Les surfaces de bois nu doivent être frottées à plusieurs reprises.

ÉLIMINATION (contenants à remplissages multiples) :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION (contenants jetables) :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PRÉCAUTIONS CONCERNANT L'ENTREPOSAGE :

Ne pas utiliser, transvider, renverser ni entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. Protéger des rayons du soleil. Expédier et conserver entre 4 °C et 30 °C.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

GROUPE

1B

INSECTICIDE

[Booklet Label]

DIMÉTHOATE

CYGON^{MD} 480-AG

INSECTICIDE SYSTÉMIQUE

COMMERCIAL – AGRICOLE

Concentré émulsifiable – Contient du diméthoate

AVERTISSEMENT

POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

- **Insecticide systémique pour la suppression des insectes des cultures légumières, fruitières et de grande production indiquées.**

PRINCIPE ACTIF : diméthoate.....480 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

EXPÉDIER et CONSERVER entre 4 °C et 30 °C

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 25651 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

En cas d'urgence médicale impliquant ce produit, composer sans frais, le jour ou la nuit,
le 1-800-331-3148.

FMC of Canada Limited
6755 Mississauga Road, Suite 204
Mississauga, ON L5N 7Y2
1-833-362-7722

^{MD}Marque déposée de Cheminova A/S

CONTENU NET : 10L, Bulk

IL EST INTERDIT D'UTILISER CE PRODUIT AUTOUR DES RÉSIDENCES ET D'AUTRES AIRES RÉSIDENIELLES COMME LES PARCS, LES TERRAINS D'ÉCOLES ET LES TERRAINS DE JEUX. CE PRODUIT NE PEUT ÊTRE UTILISÉ PAR LES PARTICULIERS NI PAR AUCUN AUTRE UTILISATEUR NON CERTIFIÉ.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut être nocif ou fatal si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau.

Le concentré peut causer une irritation des yeux.

Éviter d'inhaler les vapeurs et le brouillard de pulvérisation.

Utiliser seulement dans des endroits bien ventilés.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Bien se laver après l'utilisation et avant de manger, de boire ou de fumer.

Garder l'équipement de protection individuelle suivant à portée de main pour l'utiliser en cas d'urgence (c'est-à-dire bris de l'emballage, déversement ou panne de matériel) : combinaison et gants résistants aux produits chimiques, couvre-chef résistant aux produits chimiques et un respirateur.

NE PAS utiliser dans les serres.

NE PAS contaminer les aliments destinés aux humains ou aux animaux.

Appliquer uniquement lorsque la possibilité de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme des maisons, des chalets, des écoles et des sites récréatifs est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé pour l'application et des réglages du pulvérisateur.

NE PAS permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

TOXIQUE pour les oiseaux, les abeilles et les autres animaux sauvages. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par la dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes qui produisent des fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion* sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs). Suivre les instructions propres à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Pour les applications sur les cultures qui attirent beaucoup les insectes pollinisateurs (luzerne, trèfle, canola, carthame, bleuets, cerises, pêches, poires, asperges et plantes ornementales d'extérieur, à l'exception des conifères à feuillage persistant), ou lorsqu'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques :

NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ni dans les 5 jours précédant la floraison.

Pour les applications sur toutes les autres cultures :

Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

TOXIQUE pour certains insectes utiles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs pour les insectes utiles dans les habitats à proximité des zones traitées, comme les haies et les terrains boisés.

TOXIQUE pour les oiseaux, les mammifères et les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées jusqu'aux habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et les conditions propices au ruissellement sont notamment des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et mal drainé (par exemple sols compactés ou à texture fine, comme l'argile).

Éviter d'appliquer le produit si des précipitations abondantes sont prévues.

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation entre la zone à traiter et le plan d'eau.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INTOXICATION PRÉSUMÉE, APPELER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN OU UN CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

Le diméthoate est un composé organophosphoré qui inhibe l'activité de la cholinestérase. Les symptômes habituels d'une surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase sont les maux de tête, les nausées, les étourdissements, une sudation et une salivation excessives, l'écoulement nasal et le larmolement. Dans les cas d'intoxication grave, les symptômes peuvent être des contractions musculaires, une faiblesse, des tremblements, une perte de coordination, des vomissements, des

crampes abdominales et la diarrhée. Lorsque l'intoxication constitue un danger de mort, on observe une perte de conscience, de l'incontinence, des convulsions et une dépression respiratoire accompagnée d'une composante cardiovasculaire secondaire. Il faut traiter les symptômes. S'il y a eu exposition, les analyses de la cholinestérase plasmatique et érythrocytaire peuvent donner une idée du degré d'exposition (il est utile, à cette fin, de disposer des données de base). L'atropine, administrée uniquement par injection, est l'antidote privilégié.

Les oximes (comme le chlorure de pralidoxime) peuvent avoir un effet thérapeutique s'ils sont administrés dès les premiers symptômes. Cependant, il ne faut les administrer qu'avec de l'atropine. En cas d'intoxication aiguë grave, administrer les antidotes immédiatement après avoir rétabli la perméabilité des voies respiratoires et la respiration. En cas d'exposition par voie orale, la décision de provoquer ou non le vomissement doit être prise par le médecin traitant. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

DÉCONTAMINATION :

En cas de déversement accidentel de CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE, frotter immédiatement la zone contaminée avec un puissant savon de ménage ou un savon à la soude caustique à usage domestique. Un simple détergent ne suffit pas. Les surfaces de bois nu doivent être frottées à plusieurs reprises.

ÉLIMINATION (contenants à remplissages multiples) :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION (contenants jetables) :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PRÉCAUTIONS CONCERNANT L'ENTREPOSAGE :

Ne pas utiliser, transvider, renverser ni entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. Protéger des rayons du soleil. Expédier et conserver entre 4 °C et 30 °C.

LE CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR SUPPRIMER :

- les pucerons, les acariens et la punaise terne, sur le poirier, le pêcher et le fraisier
- le psylle du poirier, sur le poirier
- les larves des mouches des fruits, sur le cerisier
- les pucerons et les cicadelles, sur le haricot, les légumes-feuilles, la pomme de terre et la tomate (de plein champ)
- les pucerons, sur les choux, le pois et le piment
- les coléoptères, les mineuses, les acariens et la punaise terne, sur le haricot, ainsi que la punaise terne, sur l'aubergine
- les pucerons et les sauterelles, sur certaines cultures de grande production

POUR LES DOSES ET LES PÉRIODES DE TRAITEMENT, VOIR LES RENSEIGNEMENTS CI-JOINTS

SUPPRESSION DE LA MOUCHE DOMESTIQUE À L'EXTÉRIEUR ET DANS LES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE VIDES :

Le CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE offre jusqu'à 6 semaines de protection contre la mouche domestique. Utiliser une bouillie contenant 200 à 250 mL de CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE pour 10 L d'eau. Réappliquer au besoin. Tout programme efficace de suppression des mouches repose essentiellement sur de bonnes mesures d'hygiène. **NE PAS** utiliser à l'intérieur de la maison.

ÉTABLES LAITIÈRES, ENCLOS POUR LES PORCS, ÉTABLES À VEAUX, POULLAILLERS ET AUTRES BÂTIMENTS AGRICOLES :

Pulvériser sur les plafonds, les murs et le matériel de stabulation. Mouiller toutes les zones de rassemblement des mouches jusqu'au point de ruissellement. Utiliser 5 à 10 L de bouillie pour 100 m². Pour une suppression plus localisée des mouches, appliquer à l'aide d'un pulvérisateur à dos, ou d'un autre type d'applicateur semblable, autour des portes et des fenêtres, sur les comptoirs et dans les autres endroits fréquentés par les mouches.

Ne pas utiliser dans les laiteries. Faire sortir les animaux avant le traitement. **NE PAS** contaminer les aliments pour humains ou animaux, ni les mangeoires, ni les abreuvoirs. Si les mangeoires et les abreuvoirs se font contaminer, bien les rincer à l'eau potable.

CULTURES LÉGUMIÈRES, DE GRANDE PRODUCTION ET FRUITIÈRES :

1. Le CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE est un véritable insecticide systémique. Dès son application, tout insecticide systémique est absorbé dans le système de la plante et peut, chez certaines plantes, causer des réactions qui sont non prévisibles et non communes à tous les membres de l'espèce végétale en question.
2. Pour la PÉRIODE IDÉALE de traitement pour la suppression des ravageurs particuliers sur des cultures, consulter les services locaux de renseignements agricoles. En général et sauf indication contraire, appliquer une quantité suffisante de bouillie pour assurer une bonne couverture dès l'apparition des ravageurs ou lorsque des dommages sont observés. Ne pas utiliser une dose supérieure à la recommandation. Ne pas pulvériser hors cible.
3. Ne pas effectuer d'applications foliaires en plein jour, ni lorsque la température est excessivement élevée.

ÉPANDAGE - MODE D'EMPLOI

APPLICATION AU MOYEN D'UN PULVÉRISATEUR AGRICOLE : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe d'aspersion doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

APPLICATION AU MOYEN D'UN PULVÉRISATEUR PNEUMATIQUE : **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** vaporiser directement au-dessus des plants à traiter. À l'extrémité des rangs et dans les rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h dans la zone de traitement (d'après la mesure prise hors de la zone de traitement, du côté d'où vient le vent).

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent, est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Réduire la dérive causée par les tourbillons d'air créés par les turbulences créés en bout d'aile de

l'aéronef . L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIVENT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

MÉLANGES EN CUVE:

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec FMC of Canada Limited au [insérer les coordonnées d'une personne-ressource] 1-833-362-7722 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

ÉPANDAGE AÉRIEN – MODE D'EMPLOI :

Prendre des précautions particulières quand l'épandage se fait par voie aérienne, parce que les dégâts dûs à la dérive peuvent être plus grands.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides*.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Établir des zones tampons appropriées entre les surfaces à traiter et les systèmes aquatiques et entre les surfaces à traiter et les habitats fauniques importants. Ne pas contaminer les eaux par la dérive ni par le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Ne pas épandre ce produit directement sur les cultures non visées ou les autres espèces non visées, ne pas le laisser entrer directement en contact avec elles et ne pas permettre au brouillard de pulvérisation de dériver dessus. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas orienter les buses vers l'avant, dans le courant d'air, et ne pas augmenter le volume de bouillie en augmentant la pression aux buses. Traiter seulement quand il y a peu ou pas de risque de dérive. Une petite quantité de brouillard de pulvérisation, qui peut ne pas être visible, risque de contaminer les habitats sensibles non visés et y causer des dégâts. Pour détecter les mouvements de l'air, les variations du gradient vertical de température ou les inversions de la température (air stable), il faut utiliser une méthode : par exemple, soit des ballons ou une colonne de fumée continue sur le lieu du traitement ou près de là, soit un générateur de fumée sur le matériel de pulvérisation. Si la fumée se développe en couches ou indique

qu'il y a un risque de dérive dangereuse, ne pas traiter. Ne pas traiter si la vitesse du vent est de plus de 8 km/h. Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

MESURES TECHNIQUES DE PROTECTION ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Mélange/chargement, nettoyage et réparations

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistante aux produits chimiques, une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), et une protection respiratoire acceptable.

Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.

Application par voie aérienne

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des chaussettes, et des chaussures résistante aux produits chimiques.

Application au moyen d'une rampe d'aspersion et/ou par pulvérisateur pneumatique :

Utiliser une cabine fermée offrant une barrière physique et une protection respiratoire (c'est-à-dire une cabine munie d'un dispositif de filtration des poussières et des embruns et/ou d'un dispositif de purification des vapeurs et des gaz). La cabine fermée doit être munie d'une barrière résistante aux produits chimiques qui isole complètement l'occupant et qui empêche tout contact avec les pesticides présents à l'extérieur de la cabine. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques.

Application au moyen d'un pulvérisateur manuel

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures résistante aux produits chimiques, et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides. Porter un dispositif de protection oculaire et un couvre-chef lorsqu'on applique le produit au-dessus du niveau des hanches, y compris au-dessus de la tête. Limiter la quantité de matière active manipulée par jour à 2,8 kg par personne (environ 2 950 L de produit à une dose de 0,96 g m.a./L) lorsque le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel.

Application au moyen d'un pulvérisateur pour emprises

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistante aux produits chimiques, une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides. Porter un dispositif de protection oculaire et un couvre-chef lorsqu'on applique le produit au-dessus du niveau des hanches, y compris au-dessus de la tête.

Traitement par bassinage du sol, par injection dans le sol ou par chimigation

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longue, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures résistante aux produits chimiques, et une protection respiratoire acceptable. Par protection respiratoire acceptable on entend un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH (avec un préfiltre) approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-833-362-7722. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30 L par hectare. Utiliser une pression de 235 kPa ou moins à la rampe. Placer les buses de façon à ce que le brouillard de pulvérisation n'entre pas dans les tourbillons de bouts d'ailes.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE contient un insecticide appartenant au groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner le CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec FMC of Canada Limited au 1-833-362-7722 ou à www.fmccrop.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NE PAS TRAITER LES LÉGUMES (SAUF LE POIS) NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Cultures légumières*	Insectes supprimés	Dose de CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE		Remarques*
		Pour 10 L d'eau	Par hectare	
Asperge	Puceron de l'asperge	35 mL	2,3 L	<p>Application au sol seulement.</p> <p>NE PAS appliquer pendant la période de floraison des cultures ou pendant la période de 5 jours avant la floraison de la culture.</p> <p>Pour les asperges matures, les applications peuvent se faire après la récolte seulement, jusqu'à la défoliation de la plante.</p> <p>Pour les asperges immatures, commencer l'application à la mi-mai. Appliquer à l'aide d'une rampe fixe ou pulvérisateur au champ, en utilisant 675 litres d'eau par hectare. Pour les asperges immatures, Ne pas récolter pour l'alimentation animale ou humaine.</p> <p>.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications – 3-4 semaines</p> <p>Le diméthoate devrait être appliqué après la récolte seulement, mais s'il est appliqué sur des asperges immatures, ne pas cueillir les asperges pour qu'elles servent d'aliment aux humains ou aux animaux.</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>

Aubergine	Punaise terne	—	500 à 700 mL	<p>Appliquer lorsque les punaises sont observées et que la floraison est amorcée. Traiter de nouveau 7 à 10 jours plus tard si les punaises sont toujours présentes. Consulter les services locaux de renseignements agricoles pour connaître la période idéale de traitement. Ne pas appliquer pendant que les abeilles butinent. Ne pas traiter dans les 7 jours qui précèdent la récolte.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>
-----------	---------------	---	--------------	--

<p>Brocoli chinois, pak-choï, chicorée</p>	<p>Pucerons</p>	<p>—</p>	<p>0,6 à 1 L</p>	<p>délai d'attente de 7 jours avant la récolte; appliquer lorsque les pucerons sont présents; application foliaire par équipement au sol.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délai de sécurité (DS) (jours) – 4</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>
--	-----------------	----------	------------------	---

<p><i>Choux</i> : Brocoli, chou de Bruxelles, chou-fleur</p>	<p>Pucerons</p>	<p>7 à 10 mL</p>	<p>0,7 à 1 L</p>	<p>Délai d'attente avant la récolte : Chou de Bruxelles – 21 jours Brocoli, chou-fleur –7jours</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délai de sécurité (DS) (jours) – 5</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>
<p>Haricot</p>	<p>Pucerons, chrysomèle du haricot, cicadelles, mineuses, punaises, acariens, punaise terne</p>	<p>7 à 10 mL</p>	<p>0,7 à 1 L</p>	<p>La culture traitée ne doit pas servir de pâturage ni être récoltée comme fourrage. Ne pas traiter dans les 7 jours qui précèdent la récolte.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 14</p> <p>Délai de sécurité (DS) (jours) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>

Soya	Tétranyques	10 mL	1 L	<p>La culture traitée ne doit pas servir de pâturage ni être récoltée comme fourrage. Ne pas traiter dans les 30 jours qui précèdent la récolte.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>
------	-------------	-------	-----	---

<p><i>Légumes-feuilles :</i> Feuilles de betterave, feuilles de navet, chou frisé, laitue**, bette à carde</p>	<p>Pucerons, cicadelles</p>	<p>7 mL</p>	<p>700 mL</p>	<p>**Ne pas utiliser sur la laitue pommée. Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7 Délais d'attente avant la récolte (DAAR) minimal – 14 jours</p> <p>Délai de sécurité (DS) (jours) – 3</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>
<p>Piment</p>	<p>Pucerons, mouche du piment</p>	<p>7 à 10 mL</p>	<p>0,7 à 1 L</p>	<p>Ne pas traiter dans les 3 jours qui précèdent la récolte.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>

Pois	Pucerons	2,5 à 3.6 mL	275 à 380 mL	<p>Peut être appliqué par équipement au sol ou par voie aérienne. La culture traitée ne doit pas servir de pâturage ni être récoltée comme fourrage dans les 21 jours qui suivent le traitement. Ne pas traiter dans les 3 jours qui précèdent la récolte.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 14</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>
------	----------	--------------	--------------	---

<p>Pomme de terre Tomate (de plein champ)</p>	<p>Pucerons, cicadelles</p>	<p>5 à 9 mL</p>	<p>0,55 à 1 L</p>	<p>Consulter les services locaux de renseignements agricoles pour connaître la période idéale de traitement. Ne pas traiter dans les 7 jours qui précèdent la récolte. Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7 Délai de sécurité (DS) – 12 heures Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>
---	-----------------------------	-----------------	-------------------	--

* NOTA : Pour chacune des cultures légumières, appliquer le CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Répéter les applications au besoin, en respectant les délais d'attente avant la récolte indiqués sur l'étiquette.

* Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire.

Cultures de grande production	Insectes supprimés	Dose de CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE par hectare	Remarques**
Graine de l'alpiste des canaries	Pucerons	500 mL	<p>Appliquer lorsque plus de 50 pucerons par épi sont observés entre le stade de l'épiaison et le stade pâteux. Ne pas récolter dans les 21 jours qui suivent le traitement. Application par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 30</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>

Blé	<p>Cécidomyie orangée du blé</p> <p>Punaise de Say</p>	<p>1 L</p> <p>Si la population de cécidomyies se maintient après 3 jours, faire un second traitement.</p> <p>Utiliser au moins 100 L d'eau par hectare si appliqué par équipement au sol, et 50 L d'eau par hectare si appliqué par voie aérienne. Un volume plus élevé permettra d'obtenir une meilleure couverture.</p>	<p>Si les cécidomyies adultes sont présentes (1 cécidomyie pour 4 ou 5 épis), le traitement doit se faire lorsque 25 % des épis sont totalement sortis de la gaine, mais avant le début de la floraison. C'est à ce stade que le blé devient sensible aux attaques des femelles en période de ponte. Les applications doivent se faire à la fin de l'après-midi ou en soirée, lorsque la température est supérieure à 15 °C et que la vitesse du vent est inférieure à 10 km/h. Utiliser un volume élevé de bouillie pour améliorer la pénétration dans la culture. La suppression des insectes repose sur un traitement en temps opportun.</p> <p>NE PAS appliquer dans les régions où les abeilles butinent, ni près des ruchers. Ce produit est toxique pour les abeilles.</p> <p>.</p> <p>Consulter les services provinciaux compétents pour plus de renseignements sur les doses et les périodes d'application. Application par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délais d'attente avant la récolte (DAAR) minimal – 35 jours Délais d'attente avant le pâturage (DAAP) minimal – 14 jours</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p>
-----	---	--	---

Blé, avoine, orge	Thrips	1 L	<p><u>Application par voie terrestre ou aérienne</u> : Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture (généralement de 110 à 275 L/ha).</p>
	Pucerons	425 mL	<p>(Puceron russe du blé – répression seulement.)</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délais d'attente avant la récolte (DAAR) minimal – 35 jours Délais d'attente avant le pâturage (DAAP) minimal – 14 jours</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p>
Canola (colza)	Pucerons, cicadelles, sauterelles	850 à 900 mL	<p>Répéter l'application au besoin, et ne pas traiter dans les 21 jours qui précèdent la récolte. Application par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7 Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p>
	Punaises	450 à 900 mL	<p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>

Carthame	Sauterelles (nymphe, adultes)	550 mL à 1 L	<p>Appliquer lorsque les dommages sont apparents et que plus de 15 sauterelles par mètre carré sont observés dans la culture. Répéter au besoin. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Appliquer à l'aide d'un équipement au sol ou par voie aérienne. Ne pas appliquer dans les 21 jours qui précèdent la récolte.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7 Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
----------	-------------------------------	--------------	---

Fourrages, grains	Punaises	425 mL	Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 2 jours qui suivent le traitement.
	Sauterelles – faibles infestations	425 à 550 mL	Dans le grain, utiliser la dose la plus élevée. Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 2 jours qui suivent le traitement.
	– nymphes	550 mL	Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 2 jours qui suivent le traitement.
	– adultes	850 mL à 1 L	Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 28 jours qui suivent le traitement. Application par voie terrestre ou aérienne. Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7 Délai de sécurité (DS) – 12 heures Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

Lin	Puceron de la pomme de terre	437 mL	<p>Une seule application par saison; appliquer du stade de fin floraison jusqu'au stade du début de la formation des capsules; utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture; ne pas récolter dans les 21 jours qui suivent le traitement; peut être appliqué par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>
Luzerne	<p>Pucerons, cicadelles, larves du charançon postiche de la luzerne (réduction), punaises</p> <p>Mineuse virgule de la luzerne</p> <p>Sauterelles – nymphes</p>	<p>425 mL</p> <p>550 mL</p> <p>550 mL</p>	<p>Utiliser au moins 200 L d'eau par hectare avec de l'équipement au sol. Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 2 jours qui suivent le traitement.</p>

Luzerne (production de semences)	Sauterelles – adultes Punaises	850 à 900 mL 1,1 L	<p>Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 10 jours qui suivent le traitement.</p> <p>OU</p> <p>Lors de l'utilisation d'un taux de 850 mL ou plus: Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 28 jours qui suivent le traitement. Ne pas appliquer pendant la floraison. Ne pas appliquer plus d'une fois par saison.</p> <p>Application par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
Mélilot, trèfle violet, trèfle alsike	Charançon du mélilot	850 mL à 1,1 L	<p>Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 28 jours qui suivent le traitement.</p> <p>Application par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2</p> <p>Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>

Pâturages, friches	Sauterelles – nymphe	550 mL	Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 2 jours qui suivent le traitement.
	– adultes	850 mL à 1 L	Utiliser la dose la plus élevée contre les sauterelles adultes dans les terrains en friche. Ne pas utiliser comme pâturage ni récolter comme fourrage dans les 28 jours qui suivent le traitement. Nombre maximal d’applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 7 Délai de sécurité (DS) – 12 heures Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d’appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n’appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l’on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.

** NOTA : Utiliser suffisamment d’eau pour obtenir une bonne couverture par voie terrestre ou aérienne. Cette formulation ne convient pas à l’application dans l’huile.

** NOTA : Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire.

PRÉCAUTIONS:

Éloigner les bovins avant de pulvériser la bouillie.

NE PAS TRAITER LES CULTURES FRUITIÈRES PAR VOIE AÉRIENNE

Cultures fruitières	Insectes supprimés	Dose de CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE			Remarques
		Pour 10 L d’eau	Pour 1000 L d’eau	Par hectare	

Bleuetier – nain	Mouche de l'airelle	—	—	580 à 830 mL	<p>Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture, une semaine après l'arrivée à maturité des premiers fruits. Ne pas appliquer en traitement foliaire lorsque la température du jour dépasse 25 °C. Ne pas utiliser plus de 1000 L de bouillie par hectare. Deux traitements par saison au maximum. La première application doit généralement se faire entre le 5 et le 15 juillet, selon la région et la saison. Appliquer le second traitement 10 à 12 jours plus tard, au besoin.</p> <p>Délais d'attente avant la récolte (DAAR) minimal – 21 jours</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p>
– en corymbe	Mouche de l'airelle Drosophile à ailes tachetées <i>Drosophila suzukii</i>	—	—	830 mL	<p>Appliquer dans suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture, une semaine après l'arrivée à maturité des premiers fruits. Ne pas appliquer en traitement foliaire lorsque la température du jour dépasse 25 °C. Ne pas utiliser plus de 1000 L de bouillie par hectare. Deux traitements par saison au maximum. La première application doit généralement se faire entre le 5 et le 15 juillet, selon la région et la saison. Appliquer le second traitement 10 à 12 jours plus tard, au besoin.</p> <p>Délais d'attente avant la récolte (DAAR) minimal – 21 jours</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Utiliser un pulvérisateur à jet porté pour cultures fruitières pour appliquer CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTEMIQUE. Les conditions climatiques doivent être vérifiées régulièrement (toutes les 15 minutes) pendant l'application du CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE par pulvérisateur à jet porté, parce que la vitesse et la direction du vent, de même que la température de l'air et l'humidité relative peuvent influencer la pulvérisation des pesticides. La vitesse du vent doit se situer entre 2 et 10 km/h. L'humidité relative ne doit pas être</p>

					<p>inférieure à 50%. La température ne doit pas dépasser 25°C.</p> <p>Suppression de la drosophile à ailes tachetées Appliquer uniquement en postrécolte pour supprimer la drosophile à ailes tachetées (adultes et larves dans les fruits) qui pourrait autrement infester les cultures adjacentes. Le moment d'application variera selon la variété de bleuet en corymbe.</p> <p>Appliquer uniquement en pulvérisation foliaire avec de l'équipement conventionnel pour application terrestre. Utiliser suffisamment d'eau (jusqu'à 1000 L/ha) pour couvrir complètement la culture.</p> <p>Effectuer un maximum de deux (2) applications par année, avec un intervalle de 15 jours avant une nouvelle application.</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
--	--	--	--	--	--

<p>Cerisier acide (griottier)</p>	<p>Larves de trypètes noire et occidentale des cerises</p>	<p>5 mL</p>	<p>500 mL</p>	<p>2,25 L</p>	<p>Appliquer au plus tard 6 jours après la capture de la première mouche adulte, et répéter 14 jours plus tard, au besoin. Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 3 000 L par hectare, sauf indication contraire. Nombre maximal d'applications par année - 2 Ne pas traiter dans les 21 jours qui précèdent la récolte.</p> <p><u>Délai de sécurité (DS) :</u> Éclaircissage – 20 jours Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel – 9 jours Toutes les autres activités – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
<p>Cerisier doux (merisier)</p>	<p>Larves de trypètes noire et occidentale des cerises</p>	<p>5 mL</p>	<p>500 mL</p>	<p>2,25 L</p>	<p>Appliquer au plus tard 6 jours après la capture de la première mouche adulte.</p> <p>Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 3 000 L par hectare, sauf indication contraire.</p> <p>Ne traiter qu'une seule fois. Ne pas traiter dans les 21 jours qui précèdent la récolte.</p> <p><u>Délai de sécurité:</u> Éclaircissage – 20 jours Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel – 9 jours Toutes les autres activités – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>

Fraisier (en produc- tion)	Punaise terne	12,5 mL	1,25 L	2,75 L	<p>Faire le premier traitement lorsque les premières fleurs apparaissent et le second, 10 à 12 jours plus tard, au besoin. Ne pas traiter dans les 7 jours qui précèdent la récolte.</p> <p>Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2</p> <p>Intervalle minimal entre les applications (jours) – 10</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 2 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>
-------------------------------------	---------------	---------	--------	--------	---

<p>Fraisier (en production et non en production)</p>	<p>Pucerons, acariens</p>	<p>10 mL</p>	<p>1 L</p>	<p>2,25 L</p>	<p>Traiter dès l'apparition des insectes et répéter au besoin en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Ne pas traiter dans les 7 jours qui précèdent la récolte.</p> <p>Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire. Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 10</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 2 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p>
--	---------------------------	--------------	------------	---------------	---

Pêcher (non en production)	Punaise terne	5 mL	500 mL	1,7 L	<p>Traiter dès l'apparition des insectes et répéter au besoin, en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture.</p> <p>Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 3 000 L par hectare, sauf indication contraire.</p> <p>Une certaine défoliation peut survenir dans des conditions de sol frais et humide et/ou d'assèchement lent pendant et après le traitement. Les arbres risquent le moins d'être endommagés lorsque le traitement se fait le matin, au moment où la température est modérée et que les conditions d'assèchement sont bonnes.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2 Intervalle minimal entre les applications (jours) – 10 Délais d'attente avant la récolte (DAAR) minimal – 40 jours</p> <p><u>Délai de sécurité (DS) :</u> Éclaircissage – 32 jours Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel – 20 jours Toutes les autres activités – 3 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales. TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
	Pucerons, acariens	10 à 15 mL	1 à 1,5 L	—	

Poirier	Pucerons, acariens, psylle du poirier	10 à 12,5 mL	1 à 1,25 L	—	<p>Appliquer dès l'apparition des insectes, en utilisant suffisamment d'eau pour obtenir une bonne couverture. Répéter au besoin.</p> <p>Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 3 000 L par hectare, sauf indication contraire.</p> <p>Dose maximale est 1,44 kg m.a./ha (ou max 3L de produit par hectare)</p> <p>Appliquer avant la floraison.</p> <p>Délais d'attente avant la récolte (DAAR) minimal – 28 jours</p> <p>Nombre maximal d'applications par année - 2</p> <p>Intervalle minimal entre les applications (jours) – 10</p> <p><u>Délai de sécurité (DS) :</u> Éclaircissage – 28 jours Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel – 17 jours Toutes les autres activités – 1 jour</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture ou dans les 5 jours précédant la floraison.</p>
	Punaise terne	6,25 mL	625 mL	—	

NE PAS TRAITER LES ARBRES À NOIX PAR VOIE AÉRIENNE

Cultures de noix	Insectes supprimés	Dose de CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE par hectare	Remarques
Avelinier, noisetier	Pucerons	5 L	<p>Une seule application par saison; appliquer dès l'apparition des pucerons; délai d'attente de 45 jours avant la récolte; principalement pour utilisation sur les jeunes plants.</p> <p>Appliquer à la dose recommandée; ne pas dépasser un volume maximal de pulvérisation de 1 000 L par hectare, sauf indication contraire.</p> <p><u>Délai de sécurité (DS) :</u> Éclaircissage – 34 jours Irrigation au moyen de conduites à déplacement manuel – 21 jours Toutes les autres activités – 5 jours</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison</p>

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que FMC of Canada Limited dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, FMC of Canada Limited n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Cultures de grande production	Insectes supprimés	Dose de CYGON 480-AG INSECTICIDE SYSTÉMIQUE par hectare	Remarques**
Annuelles Graine de l'alpiste des canaries	Pucerons	500 mL	<p>Appliquer lorsque plus de 50 pucerons par épi sont observés entre le stade de l'épiaison et le stade pâteux. Ne pas récolter dans les 21 jours qui suivent le traitement. Application par voie terrestre ou aérienne.</p> <p>Nombre maximal d'applications par année – 1</p> <p>Délai de sécurité (DS) – 12 heures</p> <p>Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en garde environnementales.</p> <p>TOXIQUE pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison.</p> <p>Les graines de l'alpiste des canaries peuvent être récoltés pour la consommation humaine</p> <p>L'alpiste des canaries cultivé pour la consommation humaine ne doit pas être récolté en fourrage ou destiné au pâturage.</p>

ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION

Les traitements localisés à l'aide d'un équipement portatif ne nécessitent pas de zone tampon sans pulvérisation. L'utilisation du mouillage du sol et l'incorporation dans le sol ne nécessitent pas de zone tampon sans pulvérisation.

Il faut établir les zones tampons sans pulvérisation définies au tableau 1 qui suit entre le point d'application directe du produit et la limite la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles sous le vent (lacs, rivières et ruisseaux, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs et milieux humides) ou des habitats marins ou estuariens sensibles.

Tableau 1 Zones tampons sans pulvérisation

Méthode d'application	Cultures	Zones tampons sans pulvérisation (en mètres) requises pour la protection des:				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens/marins d'une profondeur :		
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Grandes cultures					
	Alpiste des canaries (production de semences), lin	1	0	1	0	
	Canola (colza)	1	1	1	1	
	Luzerne (production de fourrage et semences), trèfle (mélilot, violet, alsike), Céréales (blé, avoine, seigle, orge), cultures fourragères (trèfle, graminées, foin, grain), terres non cultivées (rangées de clôtures, bordures de champs sauf à côté des cultures qui ne sont pas enregistrées), pâturages, friche, carthame, soja	2	1	1	1	
	Légumes					
	Pois (de grande culture et/ou de conserve)	1	0	1	0	
	Haricots (à rames, mange-tout), betteraves, céleri, aubergine, légumes feuilles (feuilles de betterave, feuilles de navet, chou frisé, laitue, bette à carde)	1	1	1	1	
	Bok-choï, chicorée, brocoli chinois, choux (chou de bruxelles), poivrons, pommes de terre, tomates	2	1	1	1	
	Choux (Brocoli, chou-fleur)	2	1	2	1	
	Asparagus	3	1	2	1	
	Baies					
	Bleuet (nain et en corymbe)	1	1	1	1	
	Fraises	3	2	3	1	
	Pulvérisateur pneumatique	Vergers				
Cerises (acides et douces)		Début de croissance	10	4	10	3
		Fin de croissance	5	2	4	2
Noix d'arbres (Avelinier, noisetier)		Début de croissance	15	5	20	10
		Fin de croissance	5	3	10	4
Poires		Début de croissance	15	5	15	5
		Fin de croissance	10	3	5	3
Pêches		Début de croissance	20	10	15	5
		Fin de croissance	10	4	10	4
Baies						
Bleuet (nain et en corymbe)	Début de croissance	4	1	3	1	
	Fin de croissance	2	1	2	1	
Pulvérisation par voie aérienne	Grandes cultures					
	Alpiste des canaries (production de semences), lin	Voilure fixe	1	0	1	0
		Voilure tournante	1	0	1	0
	Canola (colza)	Voilure fixe	5	1	2	1
		Voilure tournante	3	1	1	1
	Luzerne (production de fourrage et semences), trèfle (mélilot, violet, alsike)	Voilure fixe	10	1	5	1
Voilure tournante		5	1	3	1	

	Céréales (blé, avoine, seigle, orge), cultures fourragères (trèfle, graminées, foin, grain), terres non cultivées (rangées de clôtures, bordures de champs sauf à côté des cultures qui ne sont pas enregistrées), pâturages, friche, carthame, soja	Voilure fixe	10	1	5	1
		Voilure tournante	5	1	1	1
Légumes						
Pois (de grande culture et/ou de conserve)	Voilure fixe	1	0	1	0	
	Voilure tournante	1	0	1	0	
Haricots (à rames, mange-tout), soja	Voilure fixe	5	1	5	0	
	Voilure tournante	3	1	1	0	
Baies						
Bleuet (nain et en corymbe)	Voilure fixe	4	1	1	1	
	Voilure tournante	1	1	1	1	

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit [, avec les exceptions suivantes,] selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.